



Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

1205, rue de l'Église, Saint-Félix-de-Kingsey (Québec) J0B 2T0

Tél. : 819 848-2321 Fax : 819 848-2202

Site Internet : www.saintfelixdekingsey.ca

Courriel : direction.generale@saintfelixdekingsey.ca

PROGRAMME TRIENNAL EN IMMOBILISATION 2018 – 2019 – 2020

ANNÉE 2018	
ADMINISTRATION	35 040 \$
Système de traitement d'eau potable – Hôtel-de-Ville et centre Eugène-Caillé <i>financés par la subvention de la taxe d'accise sur l'essence</i>	30 000 \$
Photocopieur	5 040 \$
VOIRIE	435 270 \$
Travaux financés par la subvention du député	30 000 \$
Travaux financés par la subvention de la taxe d'accise sur l'essence	370 270 \$
Travaux financés par la subvention du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal	35 000 \$
HYGIÈNE	456 500 \$
Travaux - gainage de conduites - suite au Plan d'intervention pour les égouts <i>Financés par la subvention de la taxe d'accise sur l'essence</i>	456 500 \$
VIE COMMUNAUTAIRE	511 000 \$
Réfection du Carrefour Saint-Félix <i>Financée par la subvention du Fonds des petites collectivités, une subvention de la Caisse Desjardins, le fonds de la ruralité et des dons de particuliers.</i>	511 000 \$

ANNÉE 2019	
ADMINISTRATION	Projet à déterminer
SÉCURITÉ PUBLIQUE	Projet à déterminer
VOIRIE	Travaux financés par le fonds carrières / sablières selon les montants disponibles
HYGIÈNE	Projet à déterminer
VIE COMMUNAUTAIRE	Projet à déterminer

ANNÉE 2020	
ADMINISTRATION	Projet à déterminer
SÉCURITÉ PUBLIQUE	Projet à déterminer
VOIRIE	Travaux financés par le fonds carrières / sablières selon les montants disponibles
HYGIÈNE	Projet à déterminer
VIE COMMUNAUTAIRE	Projet à déterminer

Concernant la subvention de la taxe d'accise sur l'essence, l'extrait du Guide aux modalités de versement de la contribution gouvernementale de la taxe d'accise sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018 mentionne ce qui suit :

« Les municipalités devront réaliser des travaux ou des dépenses admissibles, à partir du 1^{er} janvier 2014, à l'intérieur des priorités suivantes :

- 1) L'installation, la mise aux normes et la mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux (à venir en 2018);
- 2) Les études visant à améliorer la connaissance des infrastructures municipales (**Priorité 2 complétée** – Études réalisées et rapport approuvé par le Ministère des affaires municipales et de l'occupation du territoire (MAMOT).
- 3) Tel que requis par la loi et suite au rapport susmentionné, les premiers travaux concernant notre réseau d'égout seront effectués sur le **rue Principale** et doivent **être terminés pour le 31 décembre 2018** pour être admissible à un remboursement de la TECQ.
- 4) Après la réalisation des travaux indiqués au numéro 3 ci-dessus, il y aura des travaux de voirie qui seront effectués, s'il reste encore des fonds disponibles de la TECQ.

La Municipalité doit respecter l'ordre des priorités des travaux pour 80% de l'enveloppe financière qu'elle reçoit.